



Points saillants des activités

L'ajournement des travaux du Sénat, le 19 juin dernier, a mis un terme à un printemps marqué par une forte activité au sein de la Chambre haute et de ses comités. Entre le début d'avril et l'ajournement estival, plusieurs comités sénatoriaux ont présenté ou déposé de nombreux rapports.

De l'état du régime financier canadien et international, aux solutions proposées à l'effondrement des stocks de poissons dans l'Atlantique Nord, en passant par l'examen des relations commerciales canado-américaines et entre le Canada et le Mexique, la gamme des sujets d'étude des comités du Sénat est vaste et variée. Puisqu'ils ne suivent pas nécessairement de près l'activité qui y bourdonne, les Canadiens et les Canadiennes ne reçoivent pas toujours d'écho des discussions fertiles et des recommandations judicieuses qui en émanent.

L'un des rapports récents fait exception et s'est particulièrement signalé par l'attention qu'il a attirée des médias, et par les nombreux lecteurs de quotidiens qui ont exprimé leur opinion à son sujet. En effet, le projet de loi portant sur la cruauté envers les animaux, qui continue de faire l'aller-retour entre le Sénat et la Chambre des communes, semble avoir soulevé les passions.

Certains ont accusé à tort les sénateurs de bloquer des changements depuis longtemps nécessaires à une législation dépassée qui ne tient pas compte des valeurs

Dans ce numéro

Forum des sénateurs.....	2
Activité législative.....	3
Sanction royale.....	5
Activités des comités.....	5
Activités interparlementaires.....	11
Autres activités	13
Jalons.....	16



Le 29 avril dernier, en présence de sa veuve, Allison, et de sa fille Anne Marie, on a procédé au dévoilement du portrait officiel de feu l'honorable Gildas Molgat, 44^e président du Sénat (1994-2001), décédé en janvier 2001. Le président actuel, l'honorable Daniel Hays, était l'hôte de la cérémonie. De nombreux sénateurs et députés de tous les partis politiques y ont assisté. Des témoignages ont retracé les grandes lignes de la vie de cet érudit apprécié de tous, qui a été militaire, homme d'affaires, diplomate et politicien. Le portrait est l'oeuvre de l'artiste manitobaine Mary Valentine. Les visiteurs peuvent l'admirer, ainsi qu'une série d'autres portraits d'anciens présidents, dans le corridor adjacent à la chambre du Sénat.

actuelles. Pourtant, il y a manifestement dans les deux chambres un assez large consensus sur la nécessité d'une loi contre la cruauté envers les animaux. Les amendements suggérés par le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, entérinés par le Sénat, ne visent qu'à protéger les pratiques ancestrales de chasse et de pêche des autochtones et les pratiques raisonnables généralement admises en matière de gestion et d'élevage des animaux.

Dans le débat qui entoure l'adoption de ce projet de loi, le Sénat ne fait que montrer avec éclat ce qu'il sait faire le mieux : apporter toute l'attention et toute la pondération dont il est capable dans l'objectif d'améliorer la législation proposée pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens. On peut lire le compte-rendu complet des délibérations du Comité en visitant le site www.parl.gc.ca sous « Travaux des comités ».

Forum des sénateurs

L'honorable Serge Joyal, c.p.
(LIB, Québec, division Kennebec)*

Le Sénat ne laisse personne indifférent. Tout le monde a une opinion sur son rôle et sur son utilité.

Très souvent, ceux qui le critiquent ou veulent le réformer n'y ont jamais mis les pieds, ou encore ils n'ont jamais lu ses rapports ni pris connaissance de ses travaux. En fait, bien peu de Canadiens connaissent bien le Sénat et aucun ouvrage sérieux n'avait été publié sur le sujet depuis près de quarante ans.

C'est ce qui nous a personnellement motivé à entreprendre, avec un groupe d'universitaires canadiens de renom provenant des différentes régions du pays et deux collègues chevronnés du Sénat, une analyse de l'histoire, du rôle et des fonctions du Sénat dans notre système parlementaire. Nous voulions ainsi approfondir la réflexion sur la nature réelle du Sénat et combler le manque évident d'information objective accessible au public canadien.

L'ouvrage qui en est résulté définit les principes institutionnels qui structurent le Sénat et son rôle

Le **Rapport du Sénat** est une publication du Sénat du Canada.

Comité éditorial : Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration – L'hon. Lise Bacon (présidente), l'hon. Brenda Robertson (vice-présidente) et l'hon. Aurélien Gill

Rédactrice en chef : Diane Boucher

Collaborateurs à la rédaction : Les sénateurs Serge Joyal et Lowell Murray; les greffiers des comités du Sénat, les greffiers des associations interparlementaires, Leslie Dauncey, Gaétane Lemay et Marc-André Vary

Réviseures : Leslie Dauncey et Gaétane Lemay

Mise en page et design : Olivier Carré-Delisle

Photos : Olivier Carré-Delisle, Jin Chen, Colette O'Brien, Marc-André Vary

Courriel : sencom@sen.parl.gc.ca

Adresse Internet : www.senate-senat.ca/rapportdusenat.asp

Adresse : Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa ON K1A 0A4



Le sénateur Serge Joyal se prête à une séance de dédicace lors du lancement du livre Protéger la démocratie canadienne : Le Sénat en vérité, le 27 mai dernier. Parmi ceux qui se pressent autour de lui, on reconnaît les sénateurs Raymond C. Setlakwe et Gerard A. Phalen, le député Bernard Patry et l'honorable Douglas Roche.

particulier comme chambre complémentaire à la Chambre des communes. Avant d'aborder toute réforme parlementaire, il est opportun de bien comprendre quels sont les principes et mécanismes qui servent de contrepoids au pouvoir de l'exécutif et au poids de la majorité dans la chambre élue.

Le Parlement du Canada est le seul qui soit bicaméral au pays. Chaque chambre occupe dans l'architecture constitutionnelle une place et un rôle particulier dans l'étude des lois, la reddition de compte que le gouvernement doit au Parlement et l'étude des politiques d'intérêt public. Avec le temps, les rapports entre les deux chambres se sont multipliés et complexifiés.

Par ailleurs, est-il possible d'améliorer la composition et le fonctionnement du Sénat sans avoir à attendre une improbable réforme constitutionnelle?

Enfin, notre pays protège les droits et libertés des citoyens au moyen d'une charte constitutionnelle. En tant qu'institution

spécifiquement structurée à l'origine pour protéger les intérêts des régions et les droits des minorités, le Sénat a une responsabilité additionnelle pour garantir les droits et libertés et agir comme contrepoids à la domination des majorités.

Voilà quelques-unes des questions qui sont traitées dans notre ouvrage. Sa lecture pourrait bien mener à une meilleure compréhension – et du coup à une plus grande appréciation – de notre institution.

**Sén. Joyal a dirigé les travaux du livre Protéger la démocratie canadienne : le Sénat en vérité, publié en mai 2003.*



Le sénateur Lowell Murray, qui a collaboré à l'ouvrage portant sur le Sénat, dédicace l'exemplaire de Serge Pelletier, secrétaire administratif du Groupe canadien de l'Union interparlementaire et de l'Association interparlementaire Canada-France.

L'honorable Lowell Murray, c.p.
(PC, Ontario, division Pakenham)*

Le Sénat permet de freiner le pouvoir du Cabinet et de sa majorité aux Communes sans remettre en question la culture démocratique d'aujourd'hui ni aller à son encontre. Contrairement à ce qu'en disent nombre de nos détracteurs, journalistes et autres, une foule d'études ont démontré que l'action législative du Sénat coûte peu et rapporte bien. Abolir le Sénat ne ferait qu'augmenter le contrôle déjà excessif qu'exercent le Cabinet et la bureaucratie sur nos institutions gouvernementales.

Les partisans d'un sénat "Triple-E" ne sont pas très réalistes s'ils croient que les sénateurs élus par des régions resteraient sourds aux appels à la loyauté envers leur parti pour soutenir plutôt le point de vue des régions. Il serait assez risqué de mettre en place un sénat élu sans avoir négocié au moins ses pouvoirs par rapport à ceux des Communes, ainsi que la répartition régionale des sièges.

Le fait d'accroître la sévérité de nos règles de présence, de créer un comité d'éthique ou d'apporter d'autres améliorations du même genre ne calmera pas ceux qui s'opposent par principe au Sénat dans sa forme actuelle. Pour eux, le Sénat porte en lui le défaut existentiel et irrémédiable d'être une assemblée législative non élue.

À mon avis, aucune des solutions de rechange avancées jusqu'ici par ceux qui critiquent le système de nomination par le premier ministre n'améliorerait les choses. De fait, son pouvoir discrétionnaire lui permet de compenser le manque de femmes et de représentants de certaines ethnies aux Communes.

Personnellement, je crois que le Sénat devrait songer à se "spécialiser" dans un certain nombre de secteurs d'importance nationale et à en faire ses champs d'étude permanents. Ce serait une bonne façon de mettre en valeur la mémoire institutionnelle et la continuité du Sénat. La fonction publique fédérale, les forces armées et la Gendarmerie royale, la justice et l'appareil judiciaire, la radiotélévision d'État et la région de la capitale nationale nécessitent une attention plus sérieuse et soutenue que celle qui leur est accordée actuellement.

** Sén. Murray est l'un des auteurs qui a collaboré à la rédaction du livre Protéger la démocratie canadienne : Le Sénat en vérité...*

Activité législative

Les propositions législatives, ou projets de loi, que le Parlement canadien examine sont de natures diverses et peuvent émaner indifféremment du Sénat ou de la Chambre des communes. On les classe généralement comme suit :

Les projets de loi d'intérêt public

Les projets de loi d'intérêt public sont ceux qui se rapportent aux questions de politique publique. Ils sont introduits soit au Sénat (ils sont alors précédés de la lettre S) par le sénateur leader du gouvernement, soit à la Chambre des communes (précédés de la lettre C) par un ministre.

Un sénateur peut aussi, individuellement, initier l'étude d'un projet de loi d'intérêt public en le présentant devant le Sénat, tout comme peut le faire un député devant la Chambre des communes.

Les projets de loi d'intérêt privé

Les projets de loi d'intérêt privé confèrent des pouvoirs ou des droits spéciaux à une personne en particulier ou à un groupe spécifique de personnes.

La liste qui suit indique le stade d'examen des projets de loi en comité et à la Chambre du Sénat au moment de l'ajournement de ses travaux, le 19 juin 2003.

Projet de loi du gouvernement présenté au Sénat

S-13, *Loi modifiant la Loi sur la statistique*. Vise à permettre aux chercheurs et au public d'avoir accès aux relevés des recensements après une certaine période de temps.

État : adopté en troisième lecture le 27 mai 2003 puis référé à la Chambre des communes pour son agrément le 28 mai 2003.

Projets de loi du gouvernement présentés à la Chambre des communes

C-6, *Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence*.

État : débats en 3e lecture.

C-10, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*.

État : projet de loi scindé le 28 octobre 2002 en **C-10A** et **C10B**.

C-10A *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu).*

État : sanctionné le 13 mai 2003.

C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).*

État : rapport du comité, insistant sur le bien-fondé de certains amendements proposés, adopté le 19 juin 2003. Projet renvoyé à la Chambre des communes.

C-25, *Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.*

État : en comité (Finances nationales).

C-35, *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (rémunération des juges militaires).*

État : débats en deuxième lecture.

C-42, *Loi concernant la protection de l'environnement en Antarctique.*

État : présentation et première lecture.

Projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur

S-3, *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes* (sén. Vivienne Poy). vise à changer quelques mots dans la version anglaise de l'hymne national.

État : en comité (Affaires sociales, sciences et technologie).

S-4, *Loi sur les candidatures de compétence fédérale* (sén. Terry Stratton). vise à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à certains postes de haut niveau de l'autorité publique.

État : débats en deuxième lecture.

S-6, *Loi sur la dénonciation dans la fonction publique* (sén. Noël Kinsella).

vise à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs.

État : débats en deuxième lecture.

S-7, *Loi visant à protéger les phares patrimoniaux* (sén. Michael Forrester).

État : Le comité des Affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté son rapport le 19 juin 2003.

S-8, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion* (sén. Noël Kinsella).

vise principalement à permettre au CRTC d'établir par règlement les critères d'attribution des frais relatifs aux instances devant lui et de l'autoriser à taxer ou à fixer les frais payables par les parties.

État : adoption en troisième lecture le 2 avril 2003. Envoyé à la Chambre des Communes.

S-9, *Loi visant à honorer Louis Riel et le peuple métis* (sén. Thelma Chalifoux).

État : en comité (Affaires juridiques et constitutionnelles).

S-10, *Loi sur les motomarines* (sén. Mira Spivak). vise à imposer au ministre des Pêches et des Océans l'obligation de prendre un règlement interdisant ou restreignant l'utilisation des motomarines dans les eaux navigables.

État : en comité (Énergie, environnement et ressources naturelles).

S-11, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* (sén. Jean-Robert Gauthier). vise à préciser la portée de l'article 41 pour établir clairement son caractère exécutoire.

État : en comité (Langues officielles).

S-12, *Loi sur l'abrogation des lois* (sén. Tommy Banks). vise l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction.

État : en comité (Affaires juridiques et constitutionnelles).

S-14, *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national* (sén. Noël Kinsella). vise à combiner des passages des versions française et anglaise de l'hymne national afin d'en créer une version reflétant la dualité linguistique du Canada.

État : en comité (Langues officielles).

S-15, *Loi visant à préciser le sens de "mariage"* (sén. Anne C. Cools). vise à définir le mariage comme étant l'union volontaire d'un homme et d'une femme en tant qu'époux, à l'exclusion de tout autre type d'union.

État : débats en deuxième lecture.

S-16, *Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada* (sén. Donald Oliver). vise à instaurer l'élection du président et du vice-président du Sénat.

État : débats en deuxième lecture.

S-17, *Loi sur l'Agence canadienne de développement international* (sén. Roch Bolduc). vise sa prorogation, sa gouvernance, son administration et sa responsabilisation.

État : en comité (Finances nationales).

S-18, *Loi modifiant le Code criminel (loteries)* (sén. Jean Lapointe). vise à limiter l'exploitation d'appareils de loterie vidéo et d'appareils à sous aux hippodromes et casinos.

État : débats en deuxième lecture.

S-20, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur* (sén. Joseph A. Day). vise à modifier le texte qui abroge une exception à la règle générale concernant la possession du droit d'auteur.

État : débats en deuxième lecture.

Projet de loi d'intérêt public émanant de députés

C-249, *Loi modifiant la Loi sur la concurrence*. Vise à modifier l'article 96 de l'actuelle *Loi sur la concurrence* pour garantir que les consommateurs profiteront des fusions qui créent des gains en efficacité.

État : débats en deuxième lecture.

C-300, *Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales*.

État : en comité (Affaires juridiques et constitutionnelles).

Projets de loi d'intérêt privé

S-19, *Loi concernant Scouts Canada* (sén. Consiglio Di Nino). Vise à mettre à jour les diverses lois régissant l'association dénommée Les Boy Scouts du Canada afin de mieux correspondre à sa situation actuelle. Remplace le nom de l'association par "Scouts Canada" et apporte d'autres changements concernant l'administration de ses affaires.

État : en comité (Affaires juridiques et constitutionnelles).

S-21, *Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne de planificateurs financiers* (sén. Michael Kirby)

État : en comité (Banques et commerce).

Sanction royale

Les projets de loi suivants ont récemment reçu la sanction royale :

C-2, *Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon*, adoption en troisième lecture le 6 mai 2003, sanction royale le 13 mai 2003.

C-10A, *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*, adoption des amendements du Sénat le 6 mai 2003, sanction royale le 13 mai 2003.

C-9, *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, adoption en troisième lecture le 5 juin 2003, sanction royale le 11 juin 2003.

C-15, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, adoption des amendements du Sénat le 6 juin 2003, sanction royale le 11 juin 2003.

S-5, *Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes*, adoption en troisième lecture le 5 juin 2003, sanction royale le 19 juin 2003.

C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*, adoption en troisième lecture le 19 juin 2003, sanction royale le même jour.

C-28, *Loi portant l'exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003*, adoption en troisième lecture et sanction royale le 19 juin 2003.

C-31, *Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, adoption en troisième lecture le 17 juin, sanction royale le 19 juin 2003.

C-39, *Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada*, adoption en troisième lecture le 19 juin 2003, sanction royale le même jour.

C-44, *Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service*, adoption en troisième lecture le 18 juin 2003, sanction royale le lendemain.

C-47, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004*, adoption en troisième lecture le 18 juin 2003, sanction royale le lendemain.

C-205, *Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure de désaveu des règlements)*, adoption en troisième lecture le 19 juin 2003, sanction royale le même jour.

C-411, *Loi instituant la Journée des anciens combattants de la marine marchande*, adoption en troisième lecture le 19 juin 2003, sanction royale le même jour.

Activités des comités

Rouages indispensables du processus d'examen des projets de loi et des politiques publiques, les comités sont « le cœur et l'âme » du Sénat. Ils se penchent sur une vaste gamme de sujets, font des études poussées, sollicitent et entendent les témoignages d'experts et de simples citoyens, produisent des rapports étoffés et influencent le contenu législatif.

Les travaux des comités du Sénat vous intéressent? Le site Web www.parl.gc.ca/common/committee.asp contient une mine d'informations utiles à leur sujet. Vous y trouverez notamment la liste des comités permanents et spéciaux, la liste de leurs membres, la transcription de leurs échanges, le calendrier de leurs réunions, leurs plus récents rapports et les coordonnées de leurs personnes-ressources.

Pour plus d'information, communiquez avec la Direction des comités et de la législation privée du Sénat au 1 800 267-7362.

Affaires étrangères

Depuis avril, le Comité a poursuivi son examen à long

terme des relations commerciales du Canada tant avec les États-Unis qu'avec le Mexique. Au cours des derniers mois, 29 réunions ont été tenues et près de 100 personnes ont été entendues, dont M. Luis Ernesto Derbez Bautista, secrétaire aux Affaires étrangères du Mexique. Avant de se rendre à Washington en mission d'étude, le 28 avril, le comité a rencontré l'ambassadeur des États-Unis, M. Paul Cellucci, pour un échange de vues officieux sur les questions commerciales, ainsi que sur l'effet possible des nouvelles mesures de sécurité sur le commerce transfrontalier.

Pendant son séjour à Washington, le Comité a participé à une série de réunions prévues à son calendrier, notamment sur le commerce, avec le sénateur américain Craig Thomas, président du Sous-comité du commerce international, et avec la sénatrice américaine Susan Collins, présidente du Comité sénatorial des affaires gouvernementales, ainsi qu'avec les membres du

groupe parlementaire chargé de la frontière nord et quelques hauts fonctionnaires.

À la suite de son examen approfondi des relations commerciales du Canada, le Comité a déposé, le 13 juin, un rapport intitulé *Accès incertain : Les conséquences des mesures prises par les États-Unis touchant la sécurité et le commerce pour la politique commerciale canadienne* (volume premier). Ce document contient 15 recommandations concernant entre autres la nécessité d'assurer une frontière efficace en matière commerciale et d'établir un secrétariat de l'ALENA, qui chercherait de nouveaux moyens de mettre fin aux différends commerciaux et d'améliorer l'efficacité des actuels mécanismes de règlement des différends. Le Comité a également recommandé que le gouvernement améliore la présence officielle canadienne aux É.-U.; établisse un bureau parlementaire à Washington; continue de tenter de conclure un accord de libre-échange à large portée avec l'Europe; et fasse de la libéralisation des échanges avec les grands pays asiatiques une priorité.

Affaires juridiques et constitutionnelles

Le Comité a tenu une série exhaustive

d'audiences sur le projet de loi **C-10B**, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)*, avant d'y proposer cinq amendements. Le Sénat a adopté le rapport du Comité le 29 mai et a renvoyé le projet de loi à la Chambre des communes. La Chambre lui a envoyé un message le 6 juin dans lequel elle disait n'accepter que quelques-uns des amendements du Sénat.

Le Comité a été de nouveau saisi de l'affaire lorsque le Sénat lui a renvoyé aux fins d'une étude encore plus poussée le message de la Chambre au sujet des amendements. Le Comité a recommandé que le Sénat insiste sur certains amendements, ce à quoi il a souscrit. Comme la Chambre s'était déjà ajournée, cette mesure législative controversée ne pourra être examinée qu'à la rentrée parlementaire à l'automne.

Le Comité a aussi examiné le projet de loi **C-24**, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*, et le projet de loi **C-39**, *Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada*. Il a fait rapport au Sénat des deux projets de loi sans amendement.

Le Comité a également entrepris l'étude de deux projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur. Il a fait rapport, sans amendement, du projet de loi **S-5**, *Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes*, parrainé par l'honorable Gerald Comeau.

Le Comité a en outre entrepris l'étude du projet de loi **S-12**, *Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction (Loi sur l'abrogation des lois)*, parrainé par l'honorable Tommy Banks. Le Comité reprendra l'examen de ce projet de loi en septembre.

Affaires sociales, sciences et technologie

Le Comité a poursuivi son étude des problèmes

de santé mentale et des maladies mentales au Canada. Au printemps 2003, il a entendu le témoignage de quatre particuliers personnellement touchés par les troubles mentaux. Il a ensuite tenu plusieurs tables rondes sur les sujets suivants :

- Prévalence et coûts;
- La santé mentale en milieu de travail;
- Stigmatisation, discrimination, mythes et sensibilisation du public;
- Troubles de l'enfance et de l'adolescence;
- Troubles de l'âge adulte;
- Troubles de la vieillesse;
- Désinstitutionnalisation et réadaptation;
- Prestation des services de santé mentale;
- Recherche et diffusion de l'information.

Affaires sociales, sciences et technologie (suite)

D'après le plan de travail du Comité, ces

tables rondes s'inscrivent dans une étude en deux phases. Une fois les tables rondes terminées, le Comité rédigera un rapport provisoire. Il procédera à de nouvelles consultations et rédigera un rapport final après avoir reçu les commentaires suscités par ses constatations préliminaires.

Le Comité a également terminé son examen du projet de loi **S-13**, *Loi modifiant la Loi sur la statistique*, qui autoriserait la divulgation de données de recensements antérieurs à des particuliers.

Le 19 juin, le Comité s'est vu confier par ordre de renvoi une étude sur l'infrastructure et la gouvernance du système de santé publique du Canada, ainsi que sur la capacité du Canada de réagir aux urgences sanitaires découlant d'épidémies infectieuses.

Agriculture et forêts

De novembre 2002 à juin 2003, le Comité a examiné

les effets du changement climatique sur les secteurs canadiens de l'agriculture et des forêts et sur les collectivités rurales. Ce travail fait suite à une première étude intitulée *Les agriculteurs canadiens en danger*.

Le changement climatique touche les activités agricoles et forestières canadiennes d'un océan à l'autre. Aussi, le Comité a-t-il sollicité l'opinion des organisations d'agriculteurs, des associations rurales, des groupes d'écotourisme ainsi que des organisations de protection et de conservation de l'environnement dans toutes les régions du Canada.

Il a également fait appel aux principaux chercheurs du domaine du changement climatique et de l'adaptation et il a entendu des témoins de premier plan provenant des universités, des centres de recherche et des pouvoirs publics du Canada et de l'étranger.

Il y a quelque temps, le Comité s'est rendu dans les Maritimes pour connaître les préoccupations des agriculteurs du Canada atlantique. Ceux-ci ont exprimé à maintes reprises leurs appréhensions à l'égard du changement climatique car ils sont incertains de la façon dont ils pourront faire face ou s'adapter aux nouveaux scénarios climatiques qui semblent s'annoncer.

Le rapport intérimaire, *Le changement climatique : Nous sommes menacés*, a été publié le 18 juin. Le Comité invite maintenant les parties prenantes à proposer des solutions utiles et réalistes susceptibles d'aider les Canadiens vivant dans les régions rurales et aussi, s'il y a lieu, dans les zones urbaines, à s'adapter au changement climatique.

Le Comité compte publier son rapport final en octobre 2003.

Banques et commerce

Une étude d'une année sur la situation actuelle du

régime financier canadien et international s'est conclue, le 19 juin, par le dépôt du douzième rapport du Comité, *Après "la tempête du siècle" : Rétablir la confiance des investisseurs*. Le Comité s'est particulièrement intéressé à la dimension canadienne de l'effondrement d'Enron.

Espérant pouvoir aider à rétablir la confiance des investisseurs dans un marché boursier ébranlé par des scandales s'étendant sur plusieurs années et touchant

des entreprises d'Amérique du Nord, les membres du Comité ont unanimement recommandé des changements législatifs visant les sociétés constituées en vertu de la loi fédérale ainsi que leurs administrateurs, cadres supérieurs et comptables.

Le Comité a également commencé à examiner l'application de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Jusqu'ici, il a tenu sept séances et entendu 34 témoins. Les membres reprendront l'étude en septembre.

Droits de la personne

Le Comité a poursuivi son examen de la

Convention américaine relative aux droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA). Il s'est penché sur les dispositions de la Convention, notamment sur celles qui pourraient être incompatibles avec le droit canadien en vigueur.

Les recherches et l'étude approfondie du Comité, qui avaient commencé en novembre 2002, se sont terminées en mai par la publication de son quatrième rapport : *Améliorer le rôle du Canada dans l'OEA : L'adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme.*

Malgré les préoccupations légitimes qui lui ont été soumises au sujet de la compatibilité du droit canadien avec certaines des dispositions de la Convention, le Comité estime qu'aucun obstacle insurmontable n'empêche le Canada de ratifier cet instrument. En fait, le Comité s'est surtout intéressé aux avantages d'une éventuelle ratification, comme l'amélioration de la protection des droits humains pour les Canadiens. Il recommande que le Canada ratifie la Convention avant 2008, date de son 30^e anniversaire.

En juin, les membres du Comité ont amorcé leur examen des problèmes juridiques entourant le partage des biens immobiliers matrimoniaux situés dans une réserve, lors de la rupture d'un mariage ou d'une union de droit commun. Des renseignements de base sur la situation actuelle en matière de biens matrimoniaux lui ont été communiqués par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a comparu devant le Comité à la veille de son ajournement estival.

Au cours de cette étude, le Comité examinera les sujets suivants :

- l'interaction des lois provinciales et fédérales dans le partage des biens matrimoniaux, et notamment en ce qui concerne l'application des décisions judiciaires;
- l'usage en matière d'attribution des terres dans les réserves, et notamment dans le contexte de l'attribution selon la coutume;
- en cas de mariage ou d'union de fait, le statut des conjoints et la façon dont les biens immobiliers sont partagés lors de la rupture d'une union.

Les audiences reprendront en septembre.

Énergie, environnement et ressources naturelles

Depuis le début d'avril, le Comité s'est penché

sur trois projets de loi.

Concernant le projet de loi **C-2**, *Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon*, le Comité a entendu le témoignage du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de ses fonctionnaires et des représentants de sept autres organismes. Le Comité a fait rapport du projet de loi sans amendement.

Sur le projet de loi **S-10**, *Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables*, parrainé par l'honorable Mira Spivak, le Comité a entendu plus d'une douzaine d'organismes et individus lors d'audiences tenues ce printemps et jusqu'en juin. Enfin, le Comité a étudié le projet de loi **C-9**, *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, et a fait rapport au Sénat, sans amendement.

Dans le cadre de son ordre de renvoi sur « des nouvelles questions concernant son mandat », le Comité a choisi de se pencher sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Le Comité a entendu l'honorable Herb Dhaliwal, ministre des Ressources naturelles, ses fonctionnaires et des fonctionnaires du Secrétariat des changements climatiques. Il a également entendu l'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement et ses fonctionnaires. Le Comité recueille présentement des témoignages de différents groupes intéressés (industrie, groupes environnementaux, etc.) afin de préparer un rapport sur la manière dont les Canadiens peuvent atteindre l'objectif de réduire à une tonne leur émission de gaz à effet de serre, tel que présenté dans le plan du Canada sur les changements climatiques.

Finances nationales

Le Comité a poursuivi l'examen du Budget

principal des dépenses du gouvernement pour 2003-2004 et présenté un rapport provisoire au Sénat le 27 mai. Le Comité a également examiné le projet de loi **C-28**, *Loi d'exécution du budget de 2003*, qui a reçu la sanction royale le 19 juin.

Le 13 juin 2003, le Comité s'est vu confier par ordre de renvoi l'examen du projet de loi **C-25**, *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Cette loi vise à moderniser le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, à modifier la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur le Centre canadien de gestion et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois*.

Peuples autochtones

Le Comité a récemment étudié le projet de

loi **C-6**, *Loi sur le règlement des revendications particulières*. Cette loi constituerait le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifierait certaines lois en conséquence. Les membres du Comité ont fait rapport du projet de loi au Sénat en y proposant six amendements et en formulant des observations après avoir entendu le témoignage du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Assemblée des Premières Nations, de collectivités des Premières nations et d'autres groupes intéressés.

Le Comité espère que le Ministre tiendra compte de ses observations au moment de l'examen du mandat du Centre et de la Loi en général, examen qu'il devra effectuer au plus tôt trois ans et au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur.

Le Comité a depuis repris son étude spéciale des questions touchant les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain, à savoir : l'accessibilité, l'éventail et la prestation des services, les problèmes liés aux politiques et aux compétences, l'emploi et l'éducation, l'accès aux débouchés économiques, la participation et l'autonomisation des jeunes. Le Comité espère terminer cette étude peu après que le Sénat aura repris ses travaux en septembre.

Pêches et océans

Le Comité a présenté son troisième rapport le

27 mars 2003, recommandant essentiellement que soit mis en place immédiatement un plan diversifié de reconstitution des stocks de morue du Nord et du Golfe qui se trouvent à leur plus bas seuil historique. Le rapport prévoit également la formation d'un groupe de travail chargé d'examiner les causes de l'effondrement des stocks et de proposer des solutions visant leur rétablissement et leur maintien.

Le 16 juin 2003, le Comité a déposé son cinquième rapport, un rapport provisoire sur les stocks chevauchants dans l'Atlantique nord-ouest, résultat de six mois de travaux sur l'effondrement des stocks dans cette région du monde. Le Comité recommande notamment que le Canada ait davantage son mot à dire au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, et que notre pays ratifie au plus tôt la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer. À la reprise de ses travaux à l'automne, le Comité se penchera sur les enjeux liés à l'habitat du poisson, ainsi que sur les pêcheries du Nunavut et du Nunavik.

Régie interne, budgets et administration

Le Comité a pour mandat d'examiner toutes

les questions d'ordre financier ou administratif ayant trait à la gestion interne du Sénat.

Depuis le 1^{er} avril, le Comité a tenu six réunions. Mentionnons que, parmi les nombreux points discutés

au cours de leurs délibérations, se trouvent de nouvelles mesures susceptibles de rendre davantage accessibles les travaux de la Chambre haute et ceux de ses comités aux personnes malentendantes.

Dans un même esprit d'ouverture, le Comité a aussi autorisé pour la première fois l'accès au Salon de la Francophonie aux visiteurs pendant la période estivale.

Règlement, procédure et droits du Parlement

L'examen des règles d'éthique du gouvernement

s'est poursuivi ce printemps et un rapport intérimaire a été déposé le 10 avril, préconisant la création d'un poste d'officier d'éthique indépendant au Sénat. Le rapport contient des recommandations générales pour la rédaction des dispositions législatives pertinentes, et certains de ses éléments clés se sont retrouvés dans le projet de loi **C-34**.

Au cours de son étude, le Comité a entendu les témoignages d'universitaires, de conseillers provinciaux en éthique, d'ex-parlementaires et de collègues de la Chambre des lords.

Depuis le dépôt du rapport, le Comité examine un projet de règles de conduite pour les sénateurs et a entendu d'autres universitaires sur le sujet. En outre, le lord gardien du Sceau privé et leader du gouvernement à la Chambre des lords, lord Williams of Mostyn, a comparu le 9 juin, avec des représentants de la Chambre des lords et de son bureau ministériel, pour parler de l'application de leur code de déontologie. Le Comité a également étudié le projet de loi **C-15**, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin.

Sécurité nationale et défense

Depuis avril 2003, le Comité poursuit en priorité

l'examen de la capacité du Canada de défendre ses eaux territoriales et de surveiller les côtes du continent.

Les audiences tenues font suite à un rapport antérieur du Comité, *La défense de l'Amérique du Nord : une responsabilité canadienne* (septembre 2002), dans lequel il en était arrivé à la conclusion que les efforts de défense du littoral canadien étaient fragmentés et largement ponctuels. Le Comité a entendu le témoignage de représentants du gouvernement, notamment de la Marine, de la Garde côtière canadienne, de la Gendarmerie royale du Canada, de Transports Canada, de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada.

Afin de recueillir le plus d'information possible, le Comité a également entendu le témoignage d'un certain nombre d'experts et de fonctionnaires à la retraite dont les activités englobaient des questions côtières. Il se propose de mettre la dernière main à son rapport bientôt.

À l'automne, le Comité reprendra l'étude du travail des premiers intervenants. Dans le cadre de son évaluation à long terme de la capacité du Canada de contribuer à la sécurité et à la défense de l'Amérique du Nord, le Comité a déjà tenu plusieurs audiences sur le soutien accordé par le gouvernement fédéral aux hommes et aux femmes de toutes les régions du Canada qui sont les premiers à intervenir en cas d'urgence ou de catastrophe.

Sous-comité des anciens combattants

Le Sous-comité a été très occupé au

cours des trois derniers mois. Le ministre de la Défense nationale a donné suite à l'une des recommandations de son rapport intitulé *Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation*, publié en avril dernier. L'honorable John McCallum a récemment annoncé son intention de proposer une loi visant le paiement rétroactif de prestations aux membres des Forces canadiennes (FC) ayant un grade inférieur à celui de colonel, grièvement blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions et à qui certaines prestations n'ont pas été versées.

Le rapport du Sous-comité traitait des iniquités du régime d'assurance des membres des FC et, depuis sa publication, de nombreux changements en profondeur ont été apportés au régime.

Au début d'avril, le Sous-comité s'est vu confier l'examen du projet de loi **C-227**, *Loi instituant une journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy*. Il a entendu quatre témoins et fait rapport du projet de loi sans amendement, quoiqu'il ait recommandé que le ministère du Patrimoine canadien établisse des critères concernant la mise en berne des

drapeaux de même que l'ajout et la suppression d'occasions de mise en berne du drapeau de la Tour de la paix. Le projet de loi a été adopté dans les délais voulus pour que puisse être observée la première journée nationale de commémoration, le 9 avril 2003.

Le Sous-comité a également terminé son étude des services offerts aux anciens combattants souffrant du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et son rapport, *Traumatismes liés au stress : Le besoin de compréhension*, a été déposé au Sénat le 19 juin. Il a effectué des visites d'étude et entendu de nombreux témoins, dont le ministre des Anciens combattants.

Figurait au nombre de ses principales recommandations la mise en place d'un programme d'approche dynamique afin d'indiquer aux anciens combattants que les traumatismes psychologiques liés au service ouvrent droit à une pension autant que les blessures physiques.

De plus, le Sous-comité a entamé une étude du projet de loi **C-411**, *Loi instituant la Journée des anciens combattants de la marine marchande*. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 19 juin et la première Journée des anciens combattants de la marine marchande sera observée le 3 septembre 2003.

Transports et communications

Le 29 avril 2003, le Comité a amorcé une étude

approfondie sur les médias canadiens, grâce à laquelle il compte définir de quelle façon les politiques publiques peuvent aider les médias à demeurer sains, indépendants et divers, compte tenu de l'évolution des dernières années, qui est attribuable notamment à la

mondialisation, au changement technologique, à la convergence et à la concentration de la propriété.

Le Comité a déjà entendu une trentaine de témoins, parmi lesquels des professeurs d'université, des avocats, des anciens éditeurs de journaux et dirigeants de sociétés de radiodiffusion, ainsi que des producteurs. Ses audiences devraient se poursuivre toute l'année et l'amener à se déplacer au Canada.

Activités interparlementaires

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée s'est réunie à Sofia, en Bulgarie, du 17 au 21 mai 2003 sous la présidence de l'honorable Pierre De Bané. Au cours de cette réunion, la Commission s'est notamment penchée sur le thème de la protection des minorités et sur celui du prochain Sommet de la Francophonie, soit le développement durable.

La section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a tenu son assemblée annuelle le mardi 6 mai 2003 et a élu son Comité directeur.

Les neuf membres élus le sont pour une période de deux ans. Parmi les membres du Comité directeur, on compte trois sénateurs : l'hon. Pierre DeBané (vice-président), l'hon. Gerald Comeau et l'hon. Rose-Marie Losier-Cool.

Créée en 1967, l'Assemblée compte plusieurs objectifs parmi lesquels se trouvent : représenter auprès des instances exécutives francophones les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie; favoriser la coopération et renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone, dans le respect du droit au développement; et contribuer au rayonnement de la langue française.

Association interparlementaire Canada-France

Le 29 avril 2003, le Comité exécutif du Groupe canadien de l'Association interparlementaire Canada-France a reçu à déjeuner M. Alain Lambert, ministre français délégué au Budget et à la Réforme budgétaire. Le Ministre était accompagné du député Jean-Claude Lenoir. M. Lambert, ancien sénateur, est aussi président de l'Association nationale France-Canada. Il était en mission au Canada pour apprendre comment le Canada avait réussi à contrôler ses dépenses budgétaires et s'informer des réformes de la fonction publique canadienne.

Le 22 mai, à l'occasion de la visite au pays du Premier ministre de France, M. Jean-Pierre Raffarin, l'Association a pris part à une Table ronde sous le thème *Les relations Canada-France, un point d'ancrage des relations transatlantiques*. Présidée par le sénateur Lise Bacon, présidente du Groupe canadien de l'Association, et par M. Marc Laffineur, président de la Section française, la Table ronde a réuni douze parlementaires français, plusieurs parlementaires canadiens et des experts. Le sénateur Raymond Setlakwe s'est illustré lors d'une intervention sur les relations commerciales entre le Canada et l'Europe.



De gauche à droite : M. Claude Goasguen, député de Paris, président du Groupe d'amitié France-Québec; M. Marc Laffineur, député de Maine et Loire, président de l'Association interparlementaire France-Canada; l'hon. Lise Bacon, sénateur, présidente de l'Association interparlementaire Canada-France; et M. Marcel-Pierre Cléach, sénateur de la Sarthe, président du Groupe d'amitié France-Canada au Sénat.

Créée en 1965, l'Association Canada-France sert de tribune pour l'échange d'informations et d'idées entre parlementaires canadiens et français.

Association législative Canada-Chine

L'Association législative Canada-Chine a tenu son assemblée générale annuelle le 2 avril, à Ottawa. Le sénateur Jack Austin, coprésident, a dirigé les délibérations. Les sénateurs John Buchanan, Joseph A. Day et Vivienne Poy ont été élus vice-présidents.

Étant donné la crise du SRAS, il a fallu reporter quelques activités de l'Association et certaines visites de parlementaires et de fonctionnaires chinois. Néanmoins, les membres de l'Association espèrent recevoir leurs homologues chinois au Canada l'automne prochain.

Créé à l'automne de 1998, le groupe canadien de l'Association législative Canada-Chine échange des renseignements et favorise une meilleure compréhension entre les parlementaires canadiens et les représentants du Congrès national du peuple de la République populaire de Chine, notamment aux chapitres des problèmes généraux de gouvernance, de certaines questions précises

d'intérêt commun, de même que des réalisations, des différences et des défis que présentent les systèmes et les cultures des uns et des autres.

L'Association est aussi une tribune où peuvent être proposées des initiatives susceptibles d'engendrer une meilleure compréhension des problèmes bilatéraux et multilatéraux et de favoriser la coopération entre les deux pays.

Association parlementaire Canada-Europe

Le 18 mars 2003, l'Association a organisé un dîner-débat avec l'honorable Roy McLaren, ex-ministre du Commerce international et ex-ambassadeur du Canada au Royaume-Uni. M. McLaren a entretenu son audience de l'histoire des relations canado-européennes et déploré que l'Europe refuse toujours d'entrer dans un accord de libre-échange avec le Canada.

Du 31 mars au 4 avril, les sénateurs John Lynch-Staunton et Peter Stollery ont participé, à Strasbourg, à la deuxième partie de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La délégation était dirigée par l'hon. Charles Caccia, député, président de l'Association et comprenait les députés Yvon Charbonneau et Paul Forseth. Parmi les sujets d'intérêt débattus à Strasbourg, il y a eu : a) l'Europe et la crise en Iraq; b) la situation des droits de la personne en Tchétchénie; c) la nouvelle politique agricole européenne et l'agriculture dans une Europe élargie; d) la politique européenne commune en matière d'immigration et d'asile; e) les droits de la personne des prisonniers détenus en Afghanistan et à Guantanamo Bay; et f) les droits de la personne au Bélarus. Enfin, une rencontre a eu lieu entre les parlementaires canadiens et les parlementaires mexicains (régulièrement observateurs lors de ces rencontres) pour discuter du chapitre 11 de l'ALÉNA, en particulier des mécanismes prévus pour régler les conflits.

Fondée en 1980, l'Association a pour but d'assurer une tribune pour les échanges d'informations et d'idées entre parlementaires canadiens et parlementaires du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe de l'Ouest et du Parlement de chacun des pays de l'Europe occidentale.

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

La 44^e assemblée annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis s'est tenue en présence de membres du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis, du 15 au 19 mai, à Niagara-on-the-Lake (Ontario). Le sénateur Jerry Grafstein et le député Joe Comuzzi dirigeaient la délégation canadienne. Parmi les 24 membres de la délégation, citons les sénateurs Roch Bolduc, John Buchanan, George Furey et Frank Mahovlich. La délégation américaine était coprésidée par le sénateur Mike Crapo et le représentant Amo Houghton.

L'ordre du jour de la réunion portait notamment sur le commerce, les questions économiques liées à l'agriculture et à l'énergie, ou encore l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Groupe interparlementaire s'est aussi intéressé à divers dossiers internationaux, dont l'Irak, la Corée du Nord, le terrorisme, la défense de l'Amérique du Nord et l'avenir de la relation transatlantique. Les questions frontalières, comme la sécurité des frontières, la facilitation du passage frontalier et les politiques canadiennes en matière de drogues ont également été abordées.

Fondé en 1959, ce Groupe a pour objet d'échanger des renseignements et de promouvoir une meilleure compréhension entre les parlementaires canadiens et américains en ce qui concerne les préoccupations et les problèmes communs, ainsi que les divergences qui marquent les relations entre les deux pays.

Groupe interparlementaire Canada-Japon

La sénatrice Marie P. Poulin a été de nouveau choisie comme coprésidente de la section canadienne, lors de l'assemblée générale annuelle du

Groupe interparlementaire Canada-Japon, qui se tenait à Ottawa, le 7 mai dernier. Le sénateur Donald H. Oliver a été élu vice-président et le sénateur Joseph Day nommé au comité exécutif.

Établie le 18 mars 1981, la section canadienne du Groupe interparlementaire Canada-Japon favorise les échanges entre les parlementaires japonais et canadiens, propose des initiatives susceptibles d'engendrer une meilleure compréhension des questions bilatérales et multilatérales et s'attache à améliorer la coopération entre les deux pays.

Les réunions bilatérales se tiennent tous les ans, le Canada et le Japon agissant comme hôtes, à tour de rôle. Outre qu'elle s'attache à nouer des relations à l'étranger, la section canadienne maintient des relations spéciales avec l'ambassade du Japon au Canada et avec la communauté des gens d'affaires.

Union interparlementaire

Du 6 au 16 avril dernier, les sénateurs Joan Fraser et Donald H. Oliver ont participé à la 108^e Conférence de l'Union interparlementaire (UIP) qui se tenait à Santiago, Chili.

La sénatrice Fraser a participé aux travaux du comité exécutif dont elle est membre. Les discussions ont porté principalement sur la réforme de l'UIP et ont conduit à l'approbation d'amendements à son Règlement. Le comité a aussi débattu en long et en large la demande d'affiliation du Conseil de la Choura de l'Arabie saoudite ainsi que la coopération avec le système des Nations Unies.

Mme Fraser a également participé aux réunions du Comité de coordination des femmes parlementaires dont elle est membre. En tant que rapporteuse du Groupe de l'UIP sur le partenariat entre hommes et femmes,

elle a fait rapport sur les travaux du Groupe à Santiago. Les participants ont été très intéressés par ses observations et ont appuyé à l'unanimité les nouveaux domaines dans lesquels le Groupe se proposait de travailler.

Le sénateur Oliver, premier vice-président du Groupe canadien de l'UIP, est également membre du Conseil interparlementaire de l'UIP et membre du Groupe des Douze (un des six groupes géopolitiques de l'UIP regroupant Europe, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande).

En tant que membre du Conseil, il a participé activement aux journées du débat général et aux travaux de la deuxième commission portant sur les institutions démocratiques et le développement humain, participant même à la rédaction de la résolution finale.

Le sénateur Oliver a accepté de travailler activement à la recherche de fonds privés devant servir à financer divers programmes de l'UIP. Il a été élu rapporteur à la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce qui se réunira à l'occasion de la 109e Assemblée de l'UIP, à Genève, du 29 septembre au 3 octobre 2003.

Fondée en 1889, l'Union compte aujourd'hui des groupes nationaux de parlementaires de plus de 130 pays membres. Ses buts sont de promouvoir les échanges entre parlementaires, de les unir en vue d'obtenir et de maintenir la pleine participation de leurs États respectifs à l'établissement et au développement d'institutions représentatives, et de promouvoir la cause de la paix et de la coopération internationale en appuyant les objectifs des Nations Unies.

Autres activités

Children's Miracle Network

À la fin de mars 2003, onze enfants âgés de 1 à 14 ans, leurs parents ainsi que leurs frères et sœurs ont fait escale à Ottawa et sur la colline du Parlement dans le cadre d'un voyage à Disneyworld, en Floride, parrainé par le Children's Miracle Network. Ces enfants avaient été choisis à titre d'ambassadeurs du Children's Miracle Network, qui regroupe des hôpitaux pour enfants de tout le Canada et des États-Unis. Pour la plupart d'entre eux, il s'agissait d'une première visite à Ottawa.



En route vers la Floride, le groupe de jeunes parrainés par le Children's Miracle Network pose fièrement dans le foyer du Sénat.

L'honorable Daniel Hays, président du Sénat, a eu le plaisir d'offrir une réception en leur honneur, au cours de laquelle les familles ont pu rencontrer des sénateurs et des députés. La visite des enfants au Parlement s'est terminée à la tribune du Sénat, où leur présence a été soulignée par le président à partir du parquet du Sénat. Les enfants ont quitté Ottawa à destination de la Floride, où ils ont rencontré des représentants

américains et participé à l'enregistrement de l'émission de télévision *Children's Miracle Network Celebration 2003*, qui visait à amasser des fonds pour l'organisme.

Première réception annuelle des anciens pages

Le soir du 28 mai, tout le travail de planification et de recherche pour retracer les anciens pages a pris tout son sens pour les pages actuels, lorsque au-delà d'une cinquantaine d'anciens pages, représentant six décennies de service, se sont réunis à l'occasion de la première réception annuelle des anciens pages. La soirée

visait à célébrer le succès du Programme des pages du Sénat et à souligner la contribution de tous les pages qui ont travaillé au Sénat au fil des ans.

Les anciens se sont réunis pour partager des souvenirs et parler de leur cheminement professionnel et de la façon positive dont le Programme a influencé le cours de leur carrière. Parmi eux, se trouvait Francis James Foran, qui a été page dans les années

50 et a pris sa retraite de la Direction des services de la Cité parlementaire en 1993. « J'étais venu pour quelques jours donner un coup de main à titre de page honoraire pendant la grève des chemins de fer et j'ai fini par rester ici 40 ans », a-t-il expliqué.

Lancé en 1867, le Programme des pages du Sénat a joué un rôle important dans les affaires du Sénat et a offert aux jeunes Canadiens une excellente occasion d'approfondir leurs connaissances des affaires parlementaires.

Tous les anciens pages sont invités à communiquer avec le Bureau de l'huissier du Bâton noir, qui est responsable de la gestion du Programme (992-8483 ou 1800 267-7362), pour laisser leurs coordonnées afin qu'ils puissent être joints pour participer à de futures activités organisées à leur intention.



Le greffier du Sénat, Paul C. Bélisle, accompagné des nouveaux et anciens pages du Sénat lors de la première réception annuelle des anciens pages.

Connaissez-vous des étudiants d'université qui pourraient être intéressés par le Programme des pages du Sénat? Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web <http://senate-senat.ca/pages.asp>.



Dévoilement du nouveau portrait de Sa Majesté

Depuis le 2 juin dernier, les visiteurs peuvent admirer, dans le Foyer du Sénat, le nouveau portrait canadien de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, réalisé par Michael Bedford pour commémorer le 50^e anniversaire de son couronnement. De nombreux dignitaires ont assisté au dévoilement officiel. Un groupe d'élèves de l'école Queen Elizabeth II d'Ottawa, qui venaient d'étudier la monarchie constitutionnelle en classe, étaient aussi présents.

Réalisé le 13 octobre 2002 dans le cadre de la visite au pays de la Reine à l'occasion de son Jubilé, le nouveau portrait sera en montre dans le Foyer du Sénat jusqu'à ce qu'il prenne sa place de façon permanente au Musée du portrait du Canada, dans environ deux ans.

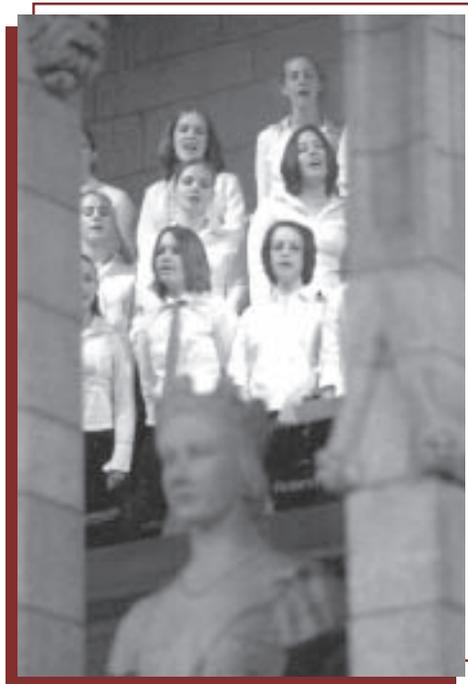
On peut visionner le portrait et obtenir de l'information sur ce sujet en visitant www.pch.gc.ca/special/reine-queen.

Service commémoratif pour les parlementaires décédés

Le 3 juin, le Sénat a tenu le quatrième service commémoratif pour les parlementaires décédés. Les sénateurs, les députés, les ex-parlementaires et les membres des familles de quelques-uns des 23 parlementaires décédés depuis avril 2002 se sont réunis dans la salle du Sénat pour cette cérémonie annuelle du souvenir. La partie musicale et vocale du service était assurée par le Redeemer Christian High School Choir et le cornemuseur-major Hugh Macpherson d'Ottawa.

Les personnes réunies à cette occasion dans la salle du Sénat ont aussi honoré la mémoire du très honorable Ramon John Hnatyshyn, gouverneur général du Canada de 1990 à 1995.

Le service a été suivi par la remise à Aiden Nicholson, une ancienne députée, du cinquième Prix de reconnaissance pour services exceptionnels de l'ACEP. Ce prix vise à souligner la contribution exceptionnelle d'un ex-parlementaire à la promotion et à la compréhension du système parlementaire canadien.



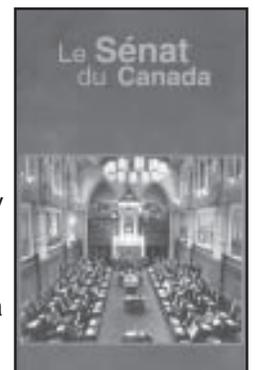
Au nombre de ceux dont on a rappelé le souvenir, se trouvaient les ex-sénateurs suivants :

- L'honorable Joseph Julien Jean-Pierre Côté – Québec (Kennebec), nommé au Sénat en 1972.
- L'honorable Richard James Doyle – Ontario (North York), nommé au Sénat en 1985.
- L'honorable Ronald J. Duhamel – Manitoba, nommé au Sénat en 2002.
- L'honorable Louis de Gonzague Giguère – Québec (De la Durantaye), nommé au Sénat en 1968.
- L'honorable Louise Marguerite Renaude Lapointe – Québec (Mille-Îles), qui a été nommée au Sénat en 1971 et est devenue la première femme francophone à occuper un fauteuil de président au Parlement lorsqu'elle a été nommée présidente du Sénat en 1974, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1979.
- L'honorable Hartland de Montarville Molson – Québec (Alma), nommé au Sénat en 1955.

Le Sénat, en classe et sur le Net

Maintenant disponible sur Internet, la vidéo éducative que le Sénat a produite à l'intention des étudiants n'est plus qu'à un clic de souris. Destinée à servir d'outil aux enseignants d'histoire du Canada, de politique, de sciences sociales et d'instruction civique, la vidéo trace un aperçu du Sénat, dans le contexte constitutionnel canadien. Pendant 22 minutes, on y explique ce que font les sénateurs à la Chambre haute, dans les comités et partout au pays. Un guide l'accompagne et propose aux enseignants des activités d'apprentissage suivant le découpage de l'information présentée sous forme de modules.

Vous pouvez y avoir accès en visitant le Web, où elle a été divisée en neuf vidéoclips thématiques, à <http://senate-senat.ca/vidéoclips.asp>.



Jalons

Nominations

Le 26 juin dernier, le bureau du premier ministre a annoncé que la gouverneure générale avait convenu d'appeler M. Percy Downe, de l'Île-du-Prince-Édouard, et M. Paul Massicotte, du Québec, à siéger au Sénat. M. Downe a été conseiller supérieur auprès de plusieurs ministres provinciaux et fédéraux. Quant à M. Massicotte, il était, au moment de sa nomination, président et chef de la direction du Fonds de placement immobilier Alexis Nihon et membre de la direction d'importantes sociétés immobilières. Tous les deux siégeront comme représentants du Parti libéral.

Distinction



Le 1^{er} juin 2003, lors d'une cérémonie tenue à Montréal afin de souligner la fête nationale de l'Italie, l'honorable sénatrice Marisa Ferretti Barth a été honorée du titre de Grand Officier de l'Ordre du Mérite de la République italienne. C'est Son Excellence Marco Colombo, ambassadeur de

l'Italie, qui a remis à la sénatrice Ferretti Barth cette distinction prestigieuse.

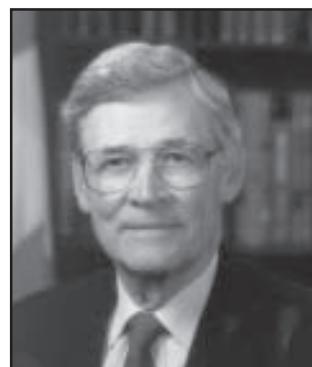
Retraites



Deux sénateurs ont pris leur retraite depuis le 1^{er} avril 2003. L'honorable Raymond C. Setlakwe (Québec, Les Laurentides) a tiré sa révérence le 3 juillet, ayant atteint l'âge de la retraite obligatoire. Nommé au Sénat le 20 juin 2000, le sénateur Setlakwe a été très actif au sein de nombreux comités au

cours des trois années qu'il a passées à la Chambre haute, sous la bannière libérale.

Le 10 septembre, ce sera au tour de l'honorable Roch Bolduc de prendre une retraite bien méritée après plus de quinze ans au Sénat. Le sénateur Bolduc y siégeait au Sénat en tant que progressiste-conservateur. Avant de devenir sénateur, M. Bolduc a mené une carrière jusqu'au plus haut échelon de la fonction publique québécoise. Ses collègues lui ont chaleureusement rendu hommage lors de la dernière séance précédant l'ajournement estival du Sénat, le 19 juin dernier.



Un groupe d'une cinquantaine de jeunes chanteurs de Lyon (France) était de passage sur la Colline parlementaire le 16 juillet dernier. Ils en ont profité pour donner quelques courtes démonstrations de leur talent au grand plaisir des touristes.

Une partie du groupe se trouve ici dans le Salon de la Francophonie, ouvert pour la première fois cet été aux visiteurs, en compagnie de l'honorable Marcel Prud'homme qui leur a servi de guide improvisé.

Composition du Sénat

(le 15 juillet 2003)

Parti libéral	64
Parti progressiste-conservateur	30
Indépendant	4
Alliance Canadienne	1
Sièges vacants	6
Ontario (2), Québec (1), Nouveau-Brunswick (1), Nouvelle-Écosse (1), Alberta (1)	
Total	105